

Alain LESNÉ
217, rue Winoc-Chocqueel
59200 TOURCOING

Tél. 03.20.27.57.05
E-Mail : al@snark.eu.org

Tourcoing, 6 octobre 2014

M. le maire de Tourcoing
10 place Victor Hassebroucq
59200 TOURCOING

Objet : Travaux sur l'îlot de l'ancienne imprimerie Senecaut
(Recommandé avec AR)

Monsieur le Maire,

À toutes fins utiles, nous vous communiquons directement le courrier ci-après initialement adressé au service Vitaville de Tourcoing. Joint par téléphone mercredi dernier (1er octobre) le service Urbanisme nous a indiqué que ce message à Vitaville ne lui avait pas été transmis, qu'il n'avait pas même connaissance de travaux sur ce site. Juste une demande d'ouverture de compteur (« refusée »).

Adressé le 19 septembre, ce message est donc demeuré sans réponse. Loin de signaler l'insignifiance des faits rapportés¹, cet « effet trou noir » nous confirme au contraire le caractère « sensible » des opérations (ainsi que leurs modalités d'exécution) réalisées « sauvagement » sur un îlot de plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés.

--8<-----

Date: Fri, 19 Sep 2014 16:12:44 +0200
De: Gisele Jamotte <gisele@snark.eu.org>
Objet: Travaux aux ex-établissements Sénécaut
À: vitaville <vitaville@ville-tourcoing.fr>

¹Une intervention auprès du service Vitaville au sujet de crottes de chien ou de trottoirs sales vaut habituellement réponse par courrier postal avec le paraphe au stylo-plume bleu de M. le maire.

Bonjour,

Nous vous faisons part de notre inquiétude concernant la réalisation de travaux importants dans l'ancienne imprimerie Sénécaut, sise rues Winoc-Chocqueel, Henri-Paris, de Saint-Omer et Rue d'Aire.

Les travaux ont commencé "à la sauvette" il y a quelques semaines, sans que les riverains aient été informés et à fortiori consultés de quelque manière que ce soit. Le panneau annonçant depuis plusieurs mois la mise en vente des locaux est resté en l'état.

Depuis une dizaine de jours, nous constatons que durant plusieurs heures, aux moins deux marteaux-piqueurs détruisent cloisons et/ou sols et qu'ensuite des déchets dont nous ignorons la nature sont évacués. Or l'ex-imprimerie Top puis Sénécaut était un bâtiment classé ICPE qui a contenu des substances dangereuses. Le site est donc probablement pollué.

D'autre part, dans la mesure où il s'agit d'un ouvrage construit avant 1997, toute intervention sur le bâtiment, ses structures, ses fondations, doit faire obligatoirement l'objet d'un diagnostic amiante. Un diagnostic technique amiante doit également être mis à la disposition de toute personne entrant dans le bâtiment ou y intervenant.

Nous soulignons l'absence d'affichage d'un permis de construire ou de démolition dans le cadre de la réhabilitation (?) de ce bâtiment industriel. Si l'on voulait se débarrasser de matériaux indésirables _avant_ toute procédure encadrée, on ne s'y prendrait pas autrement...

Aussi nous nous inquiétons particulièrement des retombées d'amiante sur le voisinage, d'autant qu'un grand nombre des fenêtres de l'imprimerie sont cassées. Nous nous inquiétons évidemment aussi pour la santé des travailleurs qui interviennent dans les locaux.

Sans réponse rapide de la mairie, nous contacterons les services de la direction des affaires sanitaires en les informant naturellement de la présente démarche.

Jamotte Gisèle - Lesné Alain
217 rue Winoc Chocqueel

Textes de référence :

Code du travail Art. L4121-2 (principes généraux de prévention).

Arrêté du 2 janvier 2002 relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition.

Norme NF-X 46-020 de décembre 2008..

Addendum.

Depuis, les travaux se sont poursuivis. Avec notamment : toujours des destructions aux marteaux piqueurs, des évacuations de gravats par camions-bennes, et maintenant une noria de camions bétonneuses.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces travaux ne sont pas conduits dans la discrétion. Et pourtant, toujours pas d'affichage de permis de contruire, de démolition, ou d'excavation ! (Existe-t-il, d'ailleurs, ce permis d'excavation ?) En outre, s'il est patent que les travaux sont menés sans précaution particulière quant au personnel ou au voisinage, on peut conjecturer qu'il n'a nullement été procédé à un diagnostic amiante. De même, en raison de l'amplitude des horaires de travail du personnel, on pourrait inférer de ses conditions de travail qu'ils ne bénéficie pas des conditions imposées par la loi française...

Bref, les conditions dans lesquelles sont conduits ces aménagements / réhabilitation / changement de destination / etc., ne laissent pas de nous inquiéter quant à la nature des activités qui se préparent sur ce site — sur le mode du fait accompli. Avec non pas la passivité ou la complaisance, mais bien la complicité de services municipaux, étant par trop évident que des travaux d'une telle ampleur ne peuvent être conduits durant plusieurs semaines sans que ces services soient au courant — quand bien même on leur aurait caché nos messages. Si nous devons interpréter comme des menaces la provocation qui consiste à assurer la rotation de bennes à gravats sur trottoir ou devant notre habitation (et non sur le pourtour de l'îlot), c'est décidément raté.

Persuadés que vous comprendrez l'exaspération de riverains paisibles, nous vous présentons, M. le maire, nos respectueuses salutations.

Alain LESNÉ

C.c. Copie à la DDASS et l'Inspection du Travail de Roubaix-Tourcoing